

Publié le 19/01/2013 à 06h00
Par Olivier delhoumeau

Un sas d'urgence à garder

La question de la pérennisation des logements d'urgence au-delà du 31 mars est posée.



Le 27 décembre, la ministre du Logement était venue visiter les maisons d'urgence de l'avenue Adrienne-Bolland. (Photo Guillaume Bonnaud)

Partager

Le 27 décembre, la ministre du Logement Cécile Duflot était à Mérignac pour visiter les maisons vides de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) affectées en urgence à des familles. Sa sortie avait fait grand bruit. Depuis, le soufflé médiatique est retombé mais le dispositif poursuit son cours.

Selon le comptage réalisé hier, 26 personnes occupent actuellement les lieux, soit six maisons sur dix. De nouveaux cas seront étudiés la semaine prochaine afin d'occuper les habitations restantes.

ET LA COMMUNE ?

La Ville de Mérignac pourrait-elle offrir des opportunités en matière de logement d'urgence ? Hubert Georges, élu délégué à l'habitat et au logement, répond : « Le patrimoine communal libéré (essentiellement des logements de fonction réservés aux enseignants) a été ou est en passe d'être réaffecté. » Les appartements de Bourran sont en cours de réhabilitation. Un foyer de jeunes travailleurs verra bientôt le jour en lieu et place. Autres exemples : ceux de l'école Édouard-Herriot ont été détruits pour être remplacés par un parc HLM (Gironde Habitat), et

l'immeuble de Jean-Macé abrite désormais des logements temporaires gérés par le CCAS et le Diaconat de Bordeaux. À Jules-Ferry, des profs occupent toujours les lieux.

Retrouver un toit digne

Dans un courrier en date du 8 janvier, l'élu méridional (EELV) Gérard Chausset, à l'origine de l'alerte sur ces maisons vacantes, a salué la « réactivité » du préfet de Région et de ses services. Un conventionnement entre Gironde Habitat, Emmaüs et la DGAC permet désormais à des familles mal logées d'avoir un toit digne jusqu'au terme de l'hiver.

Mais l'élu poursuit sa missive en posant la question de leur pérennisation au-delà du 31 mars. Car selon lui, il serait incompréhensible que des habitations, « inoccupées pendant de longues années » pour certaines, soient subitement réinvesties par des agents de l'État ou de la DGAC, ou retirées du patrimoine public à la faveur d'une mise en vente.

Le préfet Michel Delpuech a-t-il été sensible à cette suggestion ? « C'était déjà sa volonté avant la réception de la lettre de M. Chausset. D'ailleurs, il en avait fait part à Mme Duflot lors de sa venue à Mérignac », affirme le service communication de la préfecture.

Pour Pascal Lafargue, président des associations Emmaüs de la Gironde, ces logements sont indispensables. « On réclamait cet outil depuis longtemps. Mme Duflot a parlé de dispositif accordéon. Il s'agit en réalité du dernier sas avant l'accès à un logement classique pour ces familles autonomes. Car celles-ci disposent de ressources leur permettant logiquement d'accéder au logement social. Sauf qu'elles se sont retrouvées en panne à un moment donné. »

Le logement de droit commun

L'objectif d'Emmaüs est de respecter le caractère transitoire de ces maisons, en accompagnant les bénéficiaires dans un parcours résidentiel plus cohérent via le logement de droit commun. Ce qui permet du même coup de libérer des places d'urgence pour un public davantage précarisé. « Il faut faire sauter le verrou qui va donner à l'ensemble du système la fluidité indispensable », soutient Pascal Lafargue.

Sigrïd Monnier, directrice générale de Gironde Habitat, se dit prête à continuer l'aventure, à condition de garder ce cadre partenarial, notamment avec Emmaüs. Même si la gestion de ce type de patrimoine ne relève pas de son métier premier.

Pour autant, elle précise que l'arbitrage final n'est pas de son ressort. Que la décision appartient à l'État, dans une négociation de gré à gré entre ses différents services. En déplacement, les représentants de la DGAC du Sud-Ouest n'ont pu répondre hier à nos questions.